

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DES MAIRES DU
11 OCTOBRE 2006
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

| | | |
|-----|----------------------|---------------------------|
| M. | Bruno Vézina | Irlande |
| M. | Marquis Bédard | Kinnear's Mills |
| M. | Jean Binette | Beaulac-Garthby |
| M. | André Gosselin | Disraeli Paroisse |
| Mme | Josette Vaillancourt | Saint-Joseph-de-Coleraine |
| M. | Paul Grenier | East Broughton |
| M. | Ghislain Hamel | Saint-Jean-de-Brébeuf |
| M. | Yvon Jolicoeur | Disraeli Ville |
| M. | Jacques Laprise | Saint-Julien |
| M. | Steven Laprise | Saint-Jacques-le-Majeur |
| M. | Guy Roy | Sacré-Cœur-de-Jésus |
| Mme | Nicole Bourque | Saint-Pierre-de-Broughton |
| M. | Philippe Chabot | Saint-Jacques-de-Leeds |
| M. | Réjean Fortier | Saint-Fortunat |
| M. | Gérald Grenier | Ste-Clotilde-de-Beauce |
| M. | Jonathan Leclair | Saint-Adrien-d'Irlande |
| M. | Gérald McKenzie | Sainte-Praxède |

SONT ABSENTS

| | | |
|----|-------------------|----------------|
| M. | Pierre Quirion | Adstock |
| M. | Normand Laliberté | Thetford Mines |

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher.

M. Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général de la M.R.C de L'Amiante, assiste à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 par le préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Madame Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents.

2. POINTS RÉCURRENTS

CM-2006-10-4725

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 Ouverture de l'assemblée ;
- 2 Points récurrents ;
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 13 septembre 2006 ;
 - 2.3 Dépenses ;
 - 2.4 État budgétaire au 30 septembre 2006 ;
 - 2.5 Certificats de conformité ;
 - 2.6 Période de questions ;
 - 2.7 Demande de rencontre;
 - 2.8 Correspondance ;
- 3 Affaires découlant du dernier procès-verbal ;
 - 3.1 Permis d'abattage d'arbres – Suivi;
- 4 Remplacement du directeur général – Suivi;
- 5 Politique culturelle ;
6. Adoption du règlement portant sur la quote-part au développement économique;
7. Régie intermunicipale des Mines et des Lacs – Demande de modification du Plan de gestion des matières résiduelles;
8. Projets déposés dans le cadre du fonds du pacte rural;
9. Règlements 90 et 91 – Compte-rendu;
10. Cours d'eau - Procédure;
11. Regroupement pour les assurances groupes ;
12. Élections au comité administratif au mois de novembre ;
13. Recommandation de la MRC de L'Amiante concernant une demande d'exclusion de la zone agricole désignée dans la municipalité d'Adstock;
14. Varia;
 - 14.1 Document d'étude pour un projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur les éoliennes;
 - 14.2 Aéroport;
15. Prochaine réunion du conseil des maires ;
16. Fermeture de la réunion.

Adopté

CM-2006-10-4726

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2006

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2006.

Adopté

2.3 Dépenses

CM-2006-10-4727

2.3.1 Comptes payés

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement que les comptes suivants soient autorisés :

| | | | |
|------------|-------------------------------------|----------|----------|
| 01-sept-06 | Août 2006, Faucher Hélène | 5141 | 789,81 |
| 01-sept-06 | 2005-35, Gallant Bryan M. | 5142 | 60,79 |
| 04-sept-06 | Dep 2006-35, Thibodeau Jacques | 5143 | 98,05 |
| 04-sept-06 | Sept 06, 2735-5445 Québec inc. | 5144 | 1021,58 |
| 05-sept-06 | Août 06, Hydro-Québec | PD 19/09 | 756,00 |
| 06-sept-06 | Semaine no 2006-35 | Salaire | 3525,01 |
| 06-sept-06 | Semaine no 2006-35 | Salaire | 584,06 |
| 06-sept-06 | Z0011775, Allaire Valdy | 5145 | 44,25 |
| 06-sept-06 | Caisse pop. du Carrefour minier | 5146 | 11335,49 |
| 06-sept-06 | Août 2006, S.C.F.P. Local 3647 | 5147 | 277,90 |
| 07-sept-06 | Sept. 06, Desjardins sécurité finan | PD 07/09 | 1519,11 |
| 08-sept-06 | Semaine no 2006-36 | Salaire | 4387,52 |
| 08-sept-06 | Semaine no 2006-36 | Salaire | 554,82 |
| 12-sept-06 | Agence de la Chaudière | 5149 | 508,64 |
| 12-sept-06 | Cyber 3D | 5150 | 227,29 |
| 12-sept-06 | Evimbec Ltee | 5151 | 1279,34 |
| 12-sept-06 | Fréchette LGL | 5152 | 1841,57 |
| 12-sept-06 | Gesconel | 5153 | 391,50 |
| 12-sept-06 | Réfrigération Thetford Inc | 5154 | 202,97 |
| 12-sept-06 | Ville de Thetford Mines | 5155 | 14189,46 |
| 13-sept-06 | Visa Desjardins Inc. | 5156 | 285,75 |
| 13-sept-06 | Sept. 2006, Télé-recharge | 5157 | 1139,50 |
| 15-sept-06 | 1/09/06, Bell Mobilité | 5158 | 73,15 |
| 18-sept-06 | Dep. 2006-37, Gallant Bryan M. | 5159 | 151,62 |
| 18-sept-06 | Dep 2006-37, Nadeau Serge M. | 5160 | 158,67 |
| 18-sept-06 | Semaine no 2006-37 | Salaire | 5972,32 |
| 18-sept-06 | Semaine no 2006-37 | Salaire | 554,82 |
| 19-sept-06 | 20060901, Bell Canada | 5161 | 29,07 |
| 20-sept-06 | 13/09, Bell Canada | PD 1 | 382,14 |
| 21-sept-06 | D2006-38, Gallant Bryan M. | 5162 | 166,27 |
| 21-sept-06 | D 2006-38, Nadeau Serge M. | 5163 | 92,25 |
| 21-sept-06 | D2006-38, Thibodeau Jacques | 5164 | 11,48 |
| 26-sept-06 | Semaine no 2006-38 | Salaire | 3376,79 |
| 26-sept-06 | Semaine no 2006-38 | Salaire | 554,82 |
| 26-sept-06 | Colloque-07, ADGMRCQ | 5165 | 220,00 |

| | | | |
|------------|-----------------------------------|------|----------|
| 27-sept-06 | Septembre 06, Service de lavage | 5166 | 325,00 |
| 27-sept-06 | Octobre 06, 2735-5445 Québec inc. | 5167 | 1021,58 |
| | | | |
| | | | 58110,39 |

Adopté

CM-2006-10-4728

2.3.2 Comptes à payer

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser la dépense et le paiement des comptes suivants :

| | |
|----------------------------------|----------|
| Agence de la Chaudière | 125,93 |
| Alarme & Communication R.L. | 273,48 |
| Courrier Frontenac | 170,38 |
| Cyber 3D | 727,71 |
| Dutech | 619,89 |
| ESRI Canada | 2051,10 |
| Evimbec Ltee | 1438,39 |
| Fréchette LGL | 1480,47 |
| Gesconel | 795,50 |
| Groupe CCL | 834,71 |
| Les Éditions Yvon Blais inc. | 101,66 |
| Mégaburo Lessard inc. | 316,93 |
| O'Max communication inc. | 43,30 |
| Prologic enr. | 1075,00 |
| Publication du Québec | 234,74 |
| Roger Monique et Rita Fleuristes | 43,30 |
| | |
| | 10332,49 |

Adopté

2.4 État budgétaire au 30 septembre 2006

L'état budgétaire au 30 septembre 2006 est déposé auprès des membres du conseil des maires.

2.5 Certificats de conformité

CM-2006-10-4729

2.5.1 Certificat de conformité - Règlement numéro 155 – Municipalité de St-Jean-de-Brébeuf

Il est proposé par M. Jonathan Leclair et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 155 de la municipalité de St-Jean-de-Brébeuf modifiant le règlement de zonage numéro 107.

Adopté

CM-2006-10-4730

2.5.2 Certificat de conformité - Règlement numéro 203 – Municipalité de St-Jacques-le-Majeur

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 203 de la municipalité de St-Jacques-le-Majeur modifiant le règlement de zonage numéro 98.

Adopté

CM-2006-10-4731

2.5.3 Certificat de conformité - Règlement numéro 301 – Municipalité de St-Julien

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 301 de la municipalité de St-Julien modifiant le règlement de zonage numéro 243.

Adopté

CM-2006-10-4732

2.5.4 Certificat de conformité - Règlement numéro 102-2006 – Municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac)

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 102-2006 de la municipalité de Beaulac-Garthby (Beaulac) modifiant le règlement de zonage numéro R-5-90.

Adopté

CM-2006-10-4733

2.5.5 Certificat de conformité - Règlement numéro 103-2006 – Municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby)

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement

103-2006 de la municipalité de Beaulac-Garthby (Garthby) modifiant le règlement de zonage numéro 261-91.

Adopté

CM-2006-10-4734

2.5.6 Certificat de conformité - Règlement numéro 2006-106 – Municipalité d'East Broughton

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 2006-106 de la municipalité d'East Broughton modifiant le règlement de zonage numéro 97-027.

Adopté

CM-2006-10-4735

2.5.7 Certificat de conformité - Règlement numéro 328 – Municipalité de Disraeli Paroisse

Il est proposé par M. Yvon Jolicoeur et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 328 de la municipalité de Disraeli Paroisse modifiant le règlement de zonage numéro 219.

Adopté

CM-2006-10-4736

2.5.8 Certificat de conformité - Règlement numéro 06-10-206 – Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 06-10-206 de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus modifiant le règlement de zonage numéro 90-07-156.

Adopté

CM-2006-10-4737

2.5.9 Certificat de conformité - Règlement numéro 06-286 – Municipalité de St-Fortunat

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 06-286 de la municipalité de St-Fortunat modifiant le règlement de zonage numéro 223.

Adopté

CM-2006-10-4738

**2.5.10 Certificat de conformité - Règlement numéro 175 –
Municipalité de Ste-Praxède**

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 175 de la municipalité de Ste-Praxède modifiant le règlement de zonage numéro 107.

Adopté

CM-2006-10-4739

**2.5.11 Certificat de conformité - Règlement numéro 2006-09-75 –
Municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 2006-09-75 de la municipalité de Ste-Clotilde-de-Beauce modifiant le règlement de zonage numéro 91-11-27.

Adopté

CM-2006-10-4740

**2.5.12 Certificat de conformité - Règlement numéro 06-144 –
Municipalité de St-Pierre-de-Broughton**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 06-144 de la municipalité de St-Pierre-de-Broughton modifiant le règlement de zonage numéro 47.

Adopté

CM-2006-10-4741

**2.5.13 Certificat de conformité - Règlement numéro 308 –
Municipalité de St-Adrien-d'Irlande**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 308 de la municipalité St-Adrien-d'Irlande modifiant le règlement de zonage numéro 241.

Adopté

CM-2006-10-4742

**2.5.14 Certificat de conformité - Règlement numéro 257 –
Municipalité de St-Jacques-de-Leeds**

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 257 de la municipalité de St-Jacques-de-Leeds modifiant le règlement de zonage numéro 175.

Adopté

CM-2006-10-4743

**2.5.15 Certificat de conformité - Règlement numéro 512-2006 –
Municipalité de St-Joseph-de-Coleraine**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 512-2006 de la municipalité de St-Joseph-de-Coleraine modifiant le règlement de zonage numéro 376.

Adopté

CM-2006-10-4744

**2.5.16 Certificat de conformité - Règlement numéro 397 –
Municipalité de Kinnear's Mills**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 397 de la municipalité de Kinnear's Mills modifiant le règlement de zonage numéro 264.

Adopté

CM-2006-10-4745

**2.5.17 Certificat de conformité - Règlement numéro 484 – Ville de
Disraeli**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 484 de la Ville de Disraeli modifiant le règlement de zonage numéro 456.

Adopté

CM-2006-10-4746

**2.5.18 Certificat de conformité - Règlement numéro 191– Ville de
Thetford Mines**

Il est proposé par M. Yvon Jolicoeur et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 191 de la Ville de Thetford Mines modifiant le règlement de zonage numéro 148.

Adopté

2.6 Période de questions

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil des maires.

2.7 Demande de rencontre

2.7.1 Visite du député fédéral

M. Christian Paradis sera présent lors d'une prochaine rencontre.

2.8 Correspondance

2.8.1 Tourisme Chaudière-Appalaches – Implantation d'éoliennes

Tourisme Chaudière-Appalaches a adopté la résolution suivante :

CONSIDÉRANT les nombreux projets de développement et d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE leur implantation pourrait nuire au développement et à l'avancement de notre industrie touristique;

CONSIDÉRANT les sommes importantes investies annuellement dans la région en matière de développement et de promotion touristiques par Tourisme Chaudière-Appalaches et ses nombreux partenaires publics et privés.

Il est proposé par : M. Jean Cyr; **appuyé par**: M. René Godbout **et résolu à l'unanimité** :

QUE Tourisme Chaudière-Appalaches fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que l'implantation des éoliennes ne soit aucunement en conflit avec les intérêts des entreprises touristiques de son territoire, tel qu'il est défini dans sa mission.

Adopté

2.8.2 Municipalité d'Irlande - Éoliennes

M. Vézina aimerait que le conseil des maires prépare un règlement de contrôle intérimaire portant sur les éoliennes.

2.8.3 Municipalité de Saint-Fortunat – Internet haute vitesse

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fortunat demande à la MRC de favoriser l'implantation d'Internet haute vitesse dans les municipalités non desservies par ce service afin de ne pas être exclu des avantages certains reliés à la haute vitesse et de pouvoir augmenter leur plein potentiel d'innovation et de développement.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

3.1 Permis d'abattage d'arbres - Suivi

Au 30 septembre 2006, trente-cinq (35) dossiers ont été étudiés et vingt-deux (22) permis d'abattage d'arbres ont été émis.

4. REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – SUIVI (MME HÈLÈNE FAUCHER)

Mme Faucher informe les membres du conseil des maires de l'état d'avancement du dossier pour le remplacement du directeur général de la MRC.

CM-2006-10-4747

5. POLITIQUE CULTURELLE

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu que le document portant sur la politique culturelle soit expédié aux conseils municipaux de la MRC de L'Amiante afin de connaître leurs positions.

Proposition d'une démarche d'élaboration d'une politique culturelle MRC de L'Amiante

1. Structure

1 table par secteur de la MRC, donc 3 au total, qui seraient constituées de 2 représentants par municipalité.

Chacune des tables aurait à faire la même démarche d'élaboration (voir échancier).

Le travail des tables serait l'objet d'un accompagnement par un(e) animateur(trice) qui ferait le lien avec un comité de coordination.

Un comité de coordination (ex : comité Pacte rural) à l'échelle de la MRC assurerait l'intégration des résultats du travail de chacune des tables dans un document général qui pourrait constituer l'éventuelle politique culturelle de la MRC.

- Advenant que la politique culturelle de la MRC ne reçoive pas l'appui d'une des tables, cette dernière pourrait poursuivre la démarche d'adoption de sa propre politique.

2. Ressources

- 25 000 \$ de l'enveloppe du Pacte rural
- Embauche d'un(e) animateur(trice) sur une base de temps partiel (20 heures/semaine) ou à contrat (X heures).

3. Échéancier (selon les étapes proposées par le ministère de la Culture et des Communications)

Déc. 2006 Embauche de l'animateur(trice)
Janv. 2007 Organisation de la démarche et constitution des comités
Fév. 2007 Diagnostic et orientations privilégiées
Mai 2007 Consultation publique
Juillet 2007 Rédaction du projet de politique
Sept. 2007 Validation de la politique par les tables et les partenaires
Oct. 2007 Plan d'action général et par table
Déc. 2007 Lancement de la politique

CM-2006-10-4748

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA QUOTE-PART AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'adopter le règlement 92 portant sur la quote-part au développement économique pour l'année 2007.

Adopté

7. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MINES ET DES LACS – DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour faire suite aux informations recueillies, il n'y aura pas d'obligation de modifier le plan de gestion des matières résiduelles.

8. PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DU FONDS DU PACTE RURAL

CM-2006-10-4749

8.1 «CENTRE MULTISERVICES» - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE

Attendu que le projet **«CENTRE MULTISERVICES» - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE** satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu de recommander positivement le projet « **«CENTRE MULTISERVICES» - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE** » pour une somme de 26 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2006-10-4750

8.2 «ÉQUIPEMENT DE CÂBLODISTRIBUTION» - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE

Attendu que le projet **«ÉQUIPEMENT DE CÂBLODISTRIBUTION» - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE** satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu de recommander positivement le projet **«ÉQUIPEMENT DE CÂBLODISTRIBUTION» - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE** pour une somme de 26 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2006-10-4751

8.3 «PLAN DE COMMUNICATION-PHASE II» - MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Attendu que le projet **« PLAN DE COMMUNICATION-PHASE II» - MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK** satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu de recommander le projet **«PLAN DE COMMUNICATION - PHASE II» - MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK** pour une somme de 15 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Marquis Bédard, préfet suppléant, à signer le protocole d'entente.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2006-10-4752

8.4 «RENATURALISATION DES RIVES DU LAC BOLDUC» - MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

Attendu que le projet **«RENATURALISATION DES RIVES DU LAC BOLDUC» - MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK** satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu de recommander le projet **«RENATURALISATION DES RIVES DU LAC BOLDUC» - MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK** pour une somme de 5 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Marquis Bédard, préfet suppléant, à signer le protocole d'entente.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2006-10-4753

8.5 «ÉQUIPEMENTS POUR LA BIBLIOTHÈQUE LA BOUKINNERIE» - MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

Attendu que le projet **«ÉQUIPEMENTS POUR LA BIBLIOTHÈQUE LA BOUKINNERIE» - MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS** satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu de recommander **«ÉQUIPEMENTS POUR LA BIBLIOTHÈQUE LA BOUKINNERIE» - MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS** pour une somme de 2 002,30 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2006-10-4754

8.6 « PLACE DES AÎNÉS» - MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Attendu que le projet **«PLACE DES AÎNÉS» - MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON** satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu de recommander **«PLACE DES AÎNÉS» - MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON** pour une somme de 10 000 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

CM-2006-10-4755

8.7 «AMÉLIORATION DU TERRAIN DE SOCCER – PHASE II» - MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Attendu que le projet **«AMÉLIORATION DU TERRAIN DE SOCCER – PHASE II» - MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON** satisfait l'ensemble des critères du pacte rural de la MRC de L'Amiante.

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu de recommander **«AMÉLIORATION DU TERRAIN DE SOCCER – PHASE II» - MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON** pour une somme de 6 939 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Hélène Faucher, préfet, à signer le protocole d'entente.

Ce montant sera versé lorsque le protocole d'entente du Fonds du pacte rural sera signé.

Adopté

9. RÈGLEMENTS 90 ET 91 – COMPTE-RENDU

Messieurs Jacques Thibodeau et Serge Nadeau présentent un compte-rendu de l'avis gouvernemental portant sur les règlements 90 et 91.

10. COURS D'EAU - PROCÉDURE

La procédure qui sera respectée concernant les cours d'eau est expliquée aux maires.

11. REGROUPEMENT POUR LES ASSURANCES GROUPES

Pour faire suite aux travaux qui ont été menés, afin de doter l'ensemble des municipalités des assurances groupes, la solution du regroupement des assurances groupes ne pourra être mise de l'avant. Par contre, les municipalités qui le désirent peuvent contacter directement les revendeurs pour offrir ces services à leurs employés.

12. ÉLECTIONS AU COMITÉ ADMINISTRATIF AU MOIS DE NOVEMBRE

| Poste | Siège | Secteur | Nom | Fin de mandat |
|-------------------|--|----------------|--------------------------|----------------------|
| Préfet | Ouvert à tous les secteurs | 3 | Hélène Faucher | Novembre 2007 |
| Préfet suppléant | Ouvert à tous les secteurs | 3 | Marquis Bédard | Novembre 2007 |
| Siège no 3 | Siège réservé aux maires du secteur 2 | 2 | Ghislain Hamel | Novembre 2007 |
| Siège no 4 | Siège réservé aux maires du secteur 1 | 1 | André Gosselin | Novembre 2007 |
| Siège no 5 | Ouvert à tous les secteurs | 2 | Normand Laliberté | Novembre 2006 |
| Siège no 6 | Siège réservé aux maires du sect. 3 | 3 | Paul Grenier | Novembre 2006 |
| Siège no 7 | Ouvert à tous les secteurs | 1 | Yvon Jolicoeur | Novembre 2006 |

En gras : Poste en élection en novembre 2006

Secteurs de la MRC :

- Secteur 1 Irlande, St-Joseph-de-Coleraine, Ste-Praxède, St-Julien, Disraeli Paroisse, Ville de Disraeli, St-Fortunat, St-Jacques-le-Majeur, Beaulac-Garthby.
- Secteur 2 St-Jean-de-Brébeuf, St-Adrien-d'Irlande, Thetford Mines,
- Secteur 3 St-Jacques-de-Leeds, Kinnear's Mills, St-Pierre-de-Broughton, East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus, Ste-Clotilde-de-Beauce, Adstock.

CM-2006-10-4756

13. RECOMMANDATION DE LA M.R.C. DE L'AMIANTE CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DÉSIGNÉE DANS LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

| | |
|---|---|
| Dossier de la Commission de protection du territoire agricole | 349193 |
| Demandeur | Municipalité d'Adstock |
| Lot | 23 M-P, rang 12, cadastre du Canton d'Adstock |
| Circonscription foncière | Frontenac |
| Superficie visée | 11,5 hectares |

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 58,4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de L'Amiante doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une recommandation concernant une demande visée par le deuxième alinéa de l'article 58 de cette même loi.

Attendu que cette demande vise l'exclusion de la zone agricole désignée d'une superficie de 11,5 hectares pour permettre à la Municipalité d'Adstock d'agrandir le périmètre d'urbanisation du village de Saint-Méthode afin d'étendre sa zone industrielle qui est présentement totalement occupée;

Attendu que la municipalité d'Adstock a fait la démonstration du besoin d'agrandir ce périmètre d'urbanisation;

Attendu que le comité consultatif agricole a transmis à la MRC une recommandation favorable à la demande d'exclusion;

Attendu que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Attendu que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants

D'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les sols, du lot 23 M et des lots avoisinants du rang 12, sont à 60% de classe 5 et à 40% de classe 4. Ce classement correspond à des sols faisant l'objet de limitations graves à très graves ce qui limite fortement la culture du sol.

2. Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

La possibilité d'utiliser ces sols à des fins agricoles est pratiquement nulle.

3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants

Les conséquences sont jugées faibles puisque la demande d'exclusion ne vise pas l'implantation d'un nouveau secteur industriel mais l'agrandissement d'un secteur existant.

4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale

La MRC considère que l'autorisation demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire de la Commission de développement de la métropole

La municipalité d'Adstock a démontré qu'il n'y a pas d'autres emplacements pour agrandir le secteur industriel du village de Saint-Méthode.

6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

9. L'effet sur le développement économique de la région sur une preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique

L'exclusion aura un effet économique bénéfique pour la région en permettant à la municipalité d'Adstock de poursuivre son développement économique.

10. Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

Attendu que la recommandation doit également tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

Attendu que la MRC considère que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation du village de Saint-Méthode respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sera conforme aux diverses dispositions dudit schéma;

Attendu que la MRC a déjà adopté un projet de modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 91) afin d'inclure la partie visée par la demande d'exclusion dans le périmètre d'urbanisation du village de Saint-Méthode;

En conséquence, il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accorder la demande d'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 11,5 hectares située sur le lot 23 M du rang 12, cadastre du canton d'Adstock.

La MRC donne également un avis que la demande d'exclusion respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé et que la MRC, advenant une décision favorable de la Commission, procédera à une modification du schéma d'aménagement révisé afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation du village de Saint-Méthode de la municipalité d'Adstock.

Adopté

14. VARIA

14.1 Document d'étude – Projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur les éoliennes

Le document d'étude sur le projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur les éoliennes est déposé auprès des maires de la MRC de L'Amiante.

14.2 Aéroport - Information

M. Paul Grenier informe le Conseil des maires du changement de gestionnaire à l'aéroport de la MRC de L'Amiante.

15. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le 22 novembre 2006.

CM-2006-10-4757

16. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement que la réunion soit terminée.

Adopté

HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET

SERGE NADEAU
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses des résolutions numéros CM-2006-10-4727 et CM-2006-10-4728.

Serge Nadeau, secrétaire-trésorier et directeur général